



Commune de Taradeau

**délibération :
D_2026_7_1**

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

L' an deux mille vingt six, le lundi 29 juin à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, Mairie de Taradeau 38, route de Flayosc à TARADEAU, sous la présidence de Monsieur DAVID Albert, Le Maire.

Date de convocation du : 24 Juin 2026

Présents : Monsieur DAVID Albert, Madame PERRET-JEANNERET Nathalie, Monsieur AUGERO Christian, Madame GRATTAROLA Dominique, Monsieur PILLET Alain, Madame FONDREVELLE Joëlle, Monsieur GRASSIN Cyril, Monsieur AUDIBERT Jean-Claude, Monsieur LECONTE Patrick, Madame TEISSEIRE Arlette, Madame GERBINO Margaret, Monsieur BERGONZINI Alain, Madame TATON Odile, Monsieur GRIMAUX Philippe, Monsieur RICHOUX Alexandre

**Objet : Agence technique
départementale Var
Ingénierie : renouvellement
des représentants,
adoption des statuts et
règlements intérieurs
actualisés, centrale
d'achats**

Pouvoirs :

Madame ROUX Marlène a donné pouvoir à Madame TEISSEIRE Arlette
Madame FOURNIL Catherine a donné pouvoir à Monsieur BERGONZINI Alain
Monsieur TRANCHEVENT Eric a donné pouvoir à Monsieur DAVID Albert
Madame VALERO Virginie a donné pouvoir à Monsieur LECONTE Patrick

Absent(s) : Madame ROUX Marlène, Madame FOURNIL Catherine, Monsieur TRANCHEVENT Eric, Madame VALERO Virginie

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Arlette TEISSEIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que la commune de Taradeau a adhéré à l'agence technique départementale Var Ingénierie, constituée fin 2024. Sont membres de l'Agence : le Département du Var, ainsi que les communes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont délibéré pour adhérer, conformément à ses statuts.

Cet établissement public administratif a pour objet statutaire d'apporter à ses membres une assistance d'ordre technique (assistance à maîtrise d'ouvrage), juridique ou financière (recherche de cofinancement). Var Ingénierie travaille également en cohérence avec les partenaires représentatifs du conseil et de l'aménagement du territoire, qu'ils œuvrent à l'échelle locale ou nationale.

Chaque membre règle une cotisation annuelle dont le montant est adopté par l'assemblée générale de Var Ingénierie, à l'exception des cas de dérogations prévus dans le règlement intérieur de l'Agence (exemple : exemption de cotisation pour les communes rurales).

La gouvernance de l'Agence est assurée par son Assemblée générale et son Conseil d'administration, au sein desquels siègent les représentants des membres.

Pour faire suite aux récentes élections municipales, il convient de désigner de nouveaux représentants (1 titulaire et 1 suppléant) pour la commune. En effet, conformément aux statuts de l'Agence, le mandat des représentants au sein de Var Ingénierie est lié à celui de l'Assemblée qui les a désignés. Ce mandat expire lors du renouvellement de leur organe délibérant respectif. Les membres concernés transmettent au plus tôt à Var Ingénierie le nouvel acte de désignation pris par leur organe délibérant.

En juillet 2025, l'Agence s'est également constituée en centrale d'achats pour le compte de ses adhérents et ainsi leur permettre de mutualiser leurs dépenses sur une sélection de domaines en lien avec les besoins des projets accompagnés. Les membres doivent explicitement manifester leur volonté de bénéficier des prestations offertes par la centrale d'achat en approuvant son règlement.

AR Prefecture

083-218301349-20260629-D_2026_7_1B-DE

Recu le 30/06/2026

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°A22 du Conseil Départemental du Var en date du 06 novembre 2023 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif,

Vu la délibération n° D_2024_3_12 de la commune de Taradeau en date du 11 avril 2024 relative à son adhésion,

Vu la délibération n°2024-AG-01-01 de Var Ingénierie relative à la constitution de l'établissement public administratif, agence technique départementale Var Ingénierie et à l'adoption de ses statuts en date du 27 novembre 2024, modifiée par délibération n°2025-AG-01-3 du 1er juillet 2025,

Vu la délibération n°2024-AG-01-02 de Var Ingénierie relative à l'adoption de son règlement intérieur et de son barème tarifaire en date du 27 novembre 2024, modifiée par délibération n°2025-AG-01-04 du 1er juillet 2025,

Vu la délibération n°2025-AG-01-06 de Var Ingénierie relative à l'adoption du règlement de la centrale d'achat en date du 01 juillet 2025.

Considérant que le renouvellement des mandats municipaux et la nécessité de désigner de nouveaux représentants (1 titulaire et 1 suppléant) pour la commune de Taradeau,

Considérant que les statuts et règlement intérieur de Var Ingénierie ont été mis à jour en Assemblée générale du 1er juillet 2025,

Considérant que les prestations proposées par la centrale d'achats répondent aux besoins de la commune de Taradeau et qu'il convient de pouvoir en bénéficier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver les statuts de Var Ingénierie mis à jour et joints en annexe de la présente délibération,
- D'approuver le règlement intérieur mis à jour et ses annexes,
- D'approuver l'adhésion à la centrale d'achats de Var Ingénierie et d'adopter son règlement joint en annexe, afin de bénéficier des prestations proposées
- De désigner, conformément aux statuts de Var Ingénierie :
 - Monsieur DAVID Albert en qualité de Maire, comme représentant titulaire au sein de l'assemblée générale de Var Ingénierie,
 - Monsieur AUGERO Christian, en qualité d'Adjoint au Maire, comme représentant suppléant,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour : 19

- Monsieur DAVID Albert, Madame PERRET-JEANERET Nathalie, Monsieur AUGERO Christian, Madame GRATTAROLA Dominique, Monsieur PILLET Alain, Madame FONDREVELLE Joëlle, Monsieur GRASSIN Cyril, Monsieur AUDIBERT Jean-Claude, Monsieur LECONTE Patrick, Madame ROUX Marlène, Madame TEISSEIRE Arlette, Madame GERBINO Margaret, Monsieur BERGONZINI Alain, Madame FOURNIL Catherine, Monsieur TRANCHEVENT Eric, Madame TATON Odile, Monsieur GRIMAUX Philippe, Madame VALERO Virginie, Monsieur RICHOUX Alexandre

Contre : 0

-

Abstention : 0

-

La secrétaire de séance,
Arlette TEISSEIRE

Emis le 29/06/2026, transmis en Préfecture et rendu
exécutoire le 30/06/2026

Le Maire,
Albert DAVID

Teisseire

